

Image not found or type unknown



Droit conjoint collaborateur

Par **cassy34**, le **27/02/2008** à **14:01**

Bonjour, rnJe suis conjoint collaborateur sans revenue depuis 1996, mon mari peut-il me quitte à tous moment sans que je puisse avoir mes droits sur le commerce?rnPeut-il ouvrir un commerce à l'étranger sans mon accord?rnQuelle solutions prendre pour me protégé en cas de séparations? Marié sans contrat de mariage.

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **01:41**

Bonjour!rnSi vous êtes marié sous le régime de la communauté. Le patrimoine du couple (en France ou à l'étranger) est répartie en deux parties égales à chaque conjointrnPas d'inquiétude a priori à avoir en conséquence.rnRestant à votre disposition